



PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Emploi et Économie Sociale et Solidaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250324-2395C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 2 avril 2025 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 24 mars 2025**

78 élus présents (104 en exercice, 20 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**ASSOCIATION SÉMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE : ATTRIBUTION
DE LA SUBVENTION 2025 (7.5.6/2395C)**

L'emploi, l'orientation et la formation constituent une préoccupation majeure de l'ensemble de nos concitoyens tout au long de la vie, et de notre collectivité.

Le service public de l'emploi et le service public de l'orientation s'appuient sur un réseau d'acteurs locaux. Celui-ci facilite l'adaptation de l'offre de formation afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial et économique, m2A mène une action globale pour faciliter l'accès à l'emploi, y compris pour les plus défavorisés.

Cet engagement fort de m2A se traduit par un soutien financier régulier aux acteurs communautaires compétents en la matière, parmi lesquels figure l'association SÉMAPHORE MSA.

SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace a pour missions l'accès à l'autonomie par l'emploi en accompagnant les publics jeunes et adultes dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle, par l'information des publics jeunes sur des thématiques variées et par l'inclusion numérique, en favorisant l'accès et l'initiation à l'utilisation des outils multimédia et numériques pour tous.

Pour ce faire, l'association met en œuvre :

- une mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes dont objectif est la construction de parcours professionnels,
- l'accès à la formation ou à l'emploi à travers la mobilisation d'outils et de dispositifs d'insertion sociale et professionnelle : en 2024 ce sont 4 139 jeunes dont 2 029 en 1er accueil, qui ont été accompagnés générant 1 235 situations d'emploi, 97 contrats en alternance et 438 situations de formation. 740 jeunes ont intégré le Contrat d'Engagement Jeune en 2024.

SÉMAPHORE met également en œuvre le Conseil en Evolution Professionnelle pour les jeunes et fait partie du Service Public Régional de l'Orientation.

Un service d'accueil et d'accompagnement des adultes en difficulté d'insertion qui a accompagné 502 adultes en 2024.

Un centre d'information jeunesse, qui renseigne, informe le public ou monte des actions spécifiques sur des domaines très variés (métiers, formation, orientation, santé, logement, mobilité, loisirs, accès aux droits, engagement citoyen...). C'est dans ce cadre que SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace a en charge la maîtrise d'œuvre de l'organisation du salon de l'orientation et en évolution professionnelle (16 500 visiteurs le 18 janvier 2025) et en assure la coordination dans un cadre partenarial pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération.

Un espace numérique, dont l'objet est de favoriser l'accès et l'initiation du grand public aux technologies de l'information et de la communication, mais également aux techniques de recherches d'emploi via internet (8 626 passages qui concernent 2 432 usagers, 415 initiations individuelles, 1 011 bénéficiaires des ateliers collectifs et animations internes et 2 364 personnes touchées par les actions collectives extérieures.).

C'est aussi un lieu d'échanges et d'apprentissages, dont l'objectif est d'accrocher le public en difficulté d'insertion à un projet professionnel par le biais du numérique.

En parallèle, SÉMAPHORE déploie sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération deux dispositifs régionaux :

- la Boussole des Jeunes de l'agglomération mulhousienne, outil numérique d'information des jeunes développé par le ministère de la Jeunesse,
- la Plateforme LOJ'TOIT, visant à favoriser l'accès des jeunes au logement, notamment dans le cadre de mobilité estudiantine ou professionnelle.

Le budget prévisionnel 2025 de SÉMAPHORE s'élève à 4 638 422 € dont :

Subventions :

- État : 2 541 591 €
- Région Grand Est : 593 000 €
- CEA : 249 056 €
- FSE : 486 129 €

- Autres collectivités : 602 089 € (dont Mulhouse Alsace Agglomération à hauteur de 554 089 € ainsi que des contributions volontaires pour 48 000 €)
- Organismes sociaux : 38 132 €

Au titre de l'exercice 2025, il est proposé d'allouer à l'Association SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace une subvention de 554 089 €, identique à celle de l'année dernière, ainsi que la poursuite du bénéfice de l'occupation à titre gracieux des locaux 7 et 9 rue du Moulin à Mulhouse.

Sur cette somme, 15 000 € sont affectés spécifiquement à l'organisation du salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

Une avance de 184 696 € a été versée par décision du Conseil d'Agglomération du 27 janvier 2025, il reste à payer un montant de 369 393 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025
Chapitre 65 - article 65748 – fonction 61
Ligne de crédit n° 1434

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide le versement, en 2025, d'une subvention de fonctionnement de 554 089 € à l'Association SÉMAPHORE Mulhouse Sud Alsace,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : (1)

- Une Convention

Ne prennent pas part au vote (13) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Marie HOTTINGER, Fatima JENN (représentée par Jean-Luc SCHILDKNECHT), Pierrette KEMPF, Alain LECONTE, Pierre LOGEL, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Alain SCHIRCK, Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK (représentée par Cécile SORNIN) et Christophe TORANELLI.

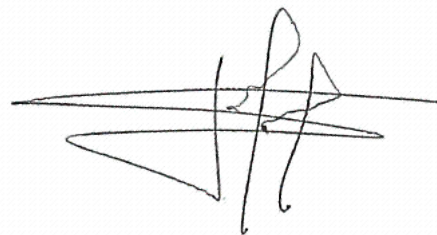
La délibération est votée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

CONVENTION 2025

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Rachel BAECHTEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 mars 2025, désignée sous le terme « m2A »,

D'une part,

Et

L'association SEMAPHORE Mulhouse Sud Alsace, représentée par sa Présidente, Madame Josiane MEHLEN, désignée sous le terme « SEMAPHORE »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

En matière d'emploi, m2A intervient en complément de l'Etat afin de renforcer, adapter et compléter la politique nationale, à l'échelle de l'agglomération mulhousienne.

Consciente de la préoccupation de ses concitoyens en matière d'emploi, m2A, dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, entend peser sur les actions conduites sur son territoire.

C'est dans cette optique qu'elle considère l'association SEMAPHORE comme l'un des acteurs-clés des politiques menées sur le territoire en faveur de l'emploi et contre le chômage.

Le rôle de SEMAPHORE est de promouvoir une dynamique de projets et d'actions dans le domaine de la politique publique de l'emploi et de l'orientation, en particulier en faveur des jeunes. Constatant que les objectifs de m2A et ceux de SEMAPHORE sont convergents, il a été convenu de développer un partenariat visant à mobiliser les synergies et les ressources dans le cadre d'une démarche concertée.

Aussi, la présente convention est établie dans le but de préciser les modalités de collaboration et d'actions entre m2A et SEMAPHORE.

Article 1 – Missions de Sémaphore Mulhouse Sud Alsace

Sémaphore MSA est une plateforme de services qui intervient sur le territoire de la région mulhousienne. Elle porte différents dispositifs consacrés à l'information, l'orientation, l'emploi et la formation des jeunes et des adultes. Pour structurer son intervention, elle anime différents « espaces » qui sont autant de modalités d'intervention en direction des publics :

L'Espace Information Jeunesse informe les jeunes dans tous les domaines (loisirs, mobilité internationale, engagement citoyen...) en utilisant tous les supports d'informations actuels.

L'Espace Emploi accompagne les jeunes et les adultes en difficultés d'insertion vers l'emploi et la qualification. Les conseillers en insertion sociale et professionnelle mobilisent les publics dans la construction de parcours professionnels. Elle met à disposition les offres d'emplois diffusées par Pôle Emploi et assure un service de conseil et de mise en relation avec les entreprises.

L'Espace Multimédia Pour Tous, a pour objet de favoriser l'accès et l'initiation du grand public aux TIC, d'être un lieu d'échange et d'apprentissage mais permet aussi l'accès aux techniques de recherche d'emploi par internet.

Article 2 – Subvention annuelle de fonctionnement

Pour permettre à SEMAPHORE de remplir les missions prévues par cette convention, m2A s'engage à la subventionner à concurrence d'une somme qui fera, chaque année, l'objet d'une concertation.

Au titre de l'année 2025, une subvention de 554 089 € est attribuée, qui sera versée à l'issue du vote du Budget de m2A.

Une avance de 184 696 € a été versée par décision du Conseil d'Agglomération du 27 janvier 2025, il reste à payer un montant de 369 393 €.

Un point sera fait au 4^{ème} trimestre 2025 pour évaluer le montant de la participation financière de m2A au titre de l'année suivante.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention accordée.

Conformément à la réglementation en vigueur, SEMAPHORE sera soumise au contrôle de m2A. SEMAPHORE lui adressera tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la présente convention.

Article 3 – Valorisation des aides en nature

Pour l'année 2025, les engagements de m2A se traduisent également par la mise à disposition de locaux, rue du Moulin, à Mulhouse.

Article 4 - Evaluation

SEMAPHORE établira un compte rendu annuel de ses activités.

Elle adressera à m2A, dans le mois de leur approbation par l'assemblée générale, le bilan, le compte de fonctionnement et de résultat et l'annexe, dûment certifiés par le commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de ce dernier.

SEMAPHORE s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par m2A des objectifs énumérés à l'article 1, notamment l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et à tous autres documents dont la production serait jugée utile.

Article 5 – Engagements de SEMAPHORE

SEMAPHORE indiquera dans les présentations et documents à destination du public, sous forme matérialisée ou numérique, qu'elle bénéficie du soutien de m2A.

Article 6 – Assurances

m2A assurera les locaux au titre de copropriétaire de l'immeuble 7-9 rue du Moulin à Mulhouse, pour :

- la responsabilité civile du personnel et des visiteurs,
- les risques d'accident pouvant survenir dans les lieux mis à disposition,
- le mobilier, le matériel et ses biens propres.

Sémaphore prend en charge les assurances liées à ses obligations de locataire.

Article 7 – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les modalités de remboursement de la fraction de subvention non utilisée seront fixées d'un commun accord entre les parties, à défaut d'accord, à dire d'expert.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à Mulhouse, le

Pour l'Association SEMAPHORE
La Présidente
La Vice-Présidente

Josiane MEHLEN

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Rachel BAECHTEL